Fiche d'accompagnement pour tout « Nouvel adhérent CTS »

Votre adhésion au Club de Tir Salonais (CTS) a été validée et acceptée.
Toutefois et fort « d'expérience » des années précédentes, je souhaiterais apporter quelques points accompagnant toute nouvelle adhésion, à savoir :

« Le tir sportif et de loisir » :

- **Est un sport « à part entière »** qui exige un investissement de participation individuel adapté au fonctionnement du Club que chacun doit respecter sachant que l'ensemble des dirigeants (**encadrants, formateurs et administrateurs**) sont tous des Bénévoles.
- **Nécessite** l'obligation de prendre connaissance (**et de s'en référer**) des statuts, du règlement et du mode de fonctionnement de la structure.
- **Demande** un respect **« non négociable »** à l'application des règles de sécurité liées au maniement des armes dont toutes les instructions essentielles vous seront communiquées lors des séances de formation et d'intégration en début de saison.
- **Nécessite** le respect « ***Ethique et valeur*** » à la pratique de la discipline ***(Voir site fédération Française de Tir (FFTir).***
- **Nécessite** de consulter le ***Manuel du Tireur Sportif*** (qui vous sera profitable pour appréhender les séances de formation)
- **Impose** de nous retourner (***après bien avoir pris l'attention de ne pas le remplir trop vite***) un test de connaissances de sécurité joint. ***(La majorité des réponses « dites de bon sens » sont développées dans le manuel du tireur sportif)***.
- **Nécessitera** à vous adapter aux séances d'encadrement (***de façon continue)*** et de suivi de progression à la technicité du tir et à la sécurité au maniement des armes et ce, en fonction du calendrier des permanences (***en quasi-totalité les samedis APM***) afin d'atteindre votre autonomie à la pratique dans un délai raisonnable ***de 6 à 8 mois ;*** période à l'issue de laquelle vous pourrez acquérir de l'armement après avoir satisfait à la délivrance d'une autorisation de détention auprès du service central des armes**. Une fois cette possibilité acquise, vous aurez toute attitude à l'accès aux installations dans des conditions moins contraignantes et plus autonomes.**

Dans le cas d'impossibilité à vous adapter à ce mode opératoire, je vous invite à renoncer de vous engager sur un procès que vous ne pourriez tenir.

« Vos moyens de communication avec le Club » seront :

Cts13@orange.fr
www.clubdetrisalonais.fr **(Onglet nous « contacter »).**

« Liens à privilégier » :

https://www.fftir.org **(Site de la fédération).**
https://www.fftir.org/edition-2022-manuel-tir-sportif **(à lire impérativement)**

Claude CUNIN
Président Du Club de Tir Salonais
06.70.95.72.45
Cunin.claude@orange.fr